

ANNEXE 4

à l'arrêté portant organisation des élections partielles
au conseil de l'UFR Sciences et Montagnes (SceM) de l'université Savoie Mont Blanc

Scrutin du 24 au 25 février 2026

CANDIDATURES AU CONSEIL DE L'UFR SceM

(Joindre IMPÉRATIVEMENT les déclarations individuelles de candidature originales de chaque candidat)
La date limite de dépôt des listes de candidatures est fixée au vendredi 13 février 2026 à 12h00.
(attention cette date est impérative aucune modification de liste ne sera possible après cette date)

COLLÈGE D – USAGERS

Nombre de sièges à pourvoir : 4 titulaires et 4 suppléants

Intitulé de la liste : Coordination étudiante pour une UFR école et solidaire
Soutien collectif apporté à la candidature (facultatif) : Coordination étudiante Chambéry-Savoie
Représentée par le délégué de liste¹ : PERRAULT Adèle



Indiquer les candidats par ordre préférentiel

N° ORDRE	NOM	PRÉNOM
NOTEZ LES INFORMATIONS EN LETTRES CAPITALES		
1	PERRAULT	Adèle
2	PERAUD	LOUIS
3	JEANNIERE	CHLOE
4	RICHARD	SIMON
5	PICHEREAU	MAËLYS
6	CHIAREL	AUGUSTIN
7	BEYSANG	LENA
8	VNGER	XAVER.

La liste de candidats doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe

La liste doit comprendre un nombre de candidats au maximum égal au double du nombre des sièges des membres titulaires à pourvoir (soit 8 candidats). La liste peut être incomplète dès lors qu'elle comporte un nombre de candidats au moins égal à la moitié du nombre des sièges de membres titulaires et suppléants à pourvoir (soit 4 candidats)

¹ Chaque liste doit désigner un délégué, parmi les candidats, qui sera habilité à déposer la liste et à la représenter au sein du comité électoral consultatif. Les nom, prénom et coordonnées du délégué de liste doivent figurer sur le formulaire de dépôt des candidatures.